

Rappel des dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières :

...

Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

...

Réponse du maire de Vire Normandie



www.virenormandie.fr

Date : 25/11/2021

Objet : Courrier CRC
Réf : 2111-D1056

Contact : Cédric DOLET
Directeur Général des Services
Tél. : 02.31.66.60.48
E-mail : cdolet@virenormandie.fr

Monsieur Christian MICHAUT
Président de la Chambre Régionale des
Comptes de Normandie
21 rue Bouquet
CS 11110
76174 ROUEN CEDEX

Courrier avec Accusé de réception

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier du 25 octobre 2021, par lequel vous m'avez adressé le Rapport d'Observation définitive relatif au contrôle de la gestion de la commune de Vire Normandie pour la période 2016 à 2019. En application des dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, vous trouverez ci-dessous les précisions de la commune sur les principales recommandations et les obligations de faire formulées dans le rapport.

Tout d'abord, concernant l'amélioration du suivi des investissements, la commune est en cours de finalisation de son Plan Pluriannuel des Investissements. Ce document de synthèse permet de prévoir des opérations pluriannuelles d'investissement ciblées pour la période 2021-2026 et d'identifier les autorisations de programme à engager ainsi que la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. Cet outil de pilotage va faciliter le suivi des opérations prévues et de leur impact sur la trajectoire des finances de la collectivité ainsi que la communication régulière relative à l'exécution budgétaire.

Par ailleurs, un travail va être mené afin de fixer les règles internes pour la passation des marchés publics. Actuellement, le service de la commande publique réalise les contrôles et conseille les services. Toutefois, afin de renforcer les bonnes pratiques relatives à la commande publique, un référentiel va être proposé par le service. Il sera ensuite diffusé aux services de la collectivité et aux élus. Il aura pour objectif de rappeler les différents seuils réglementaires qui définissent la procédure à mettre en œuvre, l'importance de l'évaluation du besoin et les procédures à suivre en fonction du montant de la procédure. Ce référentiel indiquera notamment les délibérations juridiquement nécessaires pour la passation d'un marché public. Une formation des agents et des élus sera organisée pour l'appropriation de ce référentiel, et pour construire une culture commune « achat public » au sein de la collectivité.

En 2021, la collectivité a mené un travail sur les budgets annexes des zones d'activité économique (ZAE) en lien avec la trésorerie et l'intercommunalité. Deux des quatre budgets annexes ZAE ont été clôturés sur l'exercice 2021. Pour le troisième budget annexe ZAE, un contentieux juridique n'a pas permis sa fermeture dès 2021. Toutefois, la clôture de ce budget est prévue début 2022. Enfin, concernant le quatrième budget, sa clôture devrait être effective à moyen terme. Au regard des surfaces restant à vendre, l'intercommunalité n'a pas les moyens financiers pour acheter l'ensemble des parcelles à la commune.



11, rue Deslongrais, Vire - 14500 VIRE NORMANDIE
Tél. 02 31 66 60 00

En outre, la commune s'engage à renseigner les annexes des documents budgétaires dès le compte administratif 2021. De plus, un travail spécifique sur le rattachement des charges à l'exercice va être mené.

Concernant les provisions pour risque contentieux, un travail a été réalisé avec la trésorerie afin de réaliser les provisions relatives aux dépréciations d'actifs circulants. Un montant de 33 000€ a été inscrit au budget primitif de la commune. Un ajustement de la provision sera réalisé chaque année. Par ailleurs, un montant de 50 000€ va être inscrit au budget 2022 et suivants afin de constituer une provision suffisante pour couvrir le risque de contentieux relatifs à des murs de soutènement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Marc ANDREU SABATER



de Vire Normandie

